

## 2è ANNEE – UNITES D'ENSEIGNEMENT A CHOIX – 2019/2020

**Les étudiants doivent valider 40 heures d'Unités d'Enseignement à Choix en deuxième année.**

INTITULE	REFERENT	HEURES	PLACES	DISPOSITIONS PARTICULIERES
<b>STAGE D'OBSERVATION EN CABINET DENTAIRE</b>	UFR ODONTOLOGIE Convention signée entre Université et Praticien	20h		Un seul stage possible dans l'année au 1er ou au 2nd sem Rendre un rapport de stage à la scolarité fin avril
<b>STAGE D'OBSERVATION EN LABORATOIRE DE PROTHESE</b>	UFR ODONTOLOGIE Convention signée entre Université et Laboratoire	20h		Un seul stage possible dans l'année au 1er ou au 2nd sem Rendre un rapport de stage à la scolarité fin avril
<b>PREVENTION PRIMAIRE auprès des étudiants de l'Université</b>	UFR ODONTOLOGIE Marie-France BERTRAND	20h	4	Vacations dans le Service de Médecine Préventive au 2nd sem le mercredi après-midi pendant un demi-semestre
<b>PREVENTION PRIMAIRE auprès des enfants patients du CHU</b>	POLE D'ODONTOLOGIE Laurence LUPI	20h	4	Vacations dans la salle de Prévention au second semestre le mercredi après-midi pendant un demi-semestre
<b>PREVENTION PRIMAIRE auprès des adultes patients du CHU</b>	POLE D'ODONTOLOGIE Marie-France BERTRAND	20h	4	Vacations dans la salle de Prévention au second semestre le vendredi après-midi pendant un demi-semestre
<b>TUTORAT PACES</b>	UFR MEDECINE	40h		Valider le projet en amont avec le Doyen Odonto Rendre un rapport d'activités à la scolarité fin avril
<b>SPORT</b>	SUAPS	20h		Passeport à valider et à rendre fin avril Un seul sport admis par an
<b>ENGAGEMENT ETUDIANT (dont participation à la vie associative)</b>	UFR ODONTOLOGIE Laurence LUPI	40h		Valider le projet en amont avec le Doyen Odonto Rendre un rapport d'activités à la scolarité fin avril

### Remarques :

- La place de chaque étudiant en optionnel est soumise à l'accord de l'enseignant responsable
- Le nombre d'heures peut être modifié par l'enseignant responsable au moment de la validation en cas de manque d'assiduité. La validation doit se faire par unités de 20 heures.

## **2è ANNEE – UNITES D'ENSEIGNEMENT A CHOIX – 2019/2020**

**Les étudiants doivent valider 40 heures d'Unités d'Enseignement à Choix en deuxième année.**

**La validation doit se faire par unités de 20 heures.**